



# PLU<sub>i</sub>

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST AMIENS

### SYNTHÈSE – LE POSITIONNEMENT ET LE CONTEXTE

## LES CONSTATS ET LES SOLUTIONS

### CONSTAT 1. UN POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE ET UNE ORGANISATION SPATIALE AVANTAGEUX

La Communauté de Communes Ouest Amiens est composée de 18 communes et compte près de 11 700 habitants. 11 communes comptent moins de 500 habitants.

Le territoire est situé aux portes de l'agglomération amiénoise, qui constitue un véritable bassin d'emplois pour les habitants de la CCOA. A l'inverse, le cadre exceptionnel de la CCOA constitue un réel atout à proximité immédiate d'Amiens, l'intercommunalité étant située entre vallée, fleuve et plateaux agricoles. Il peut être le support pour développer une offre touristique et de loisirs de proximité.

L'intercommunalité est soumise à différentes influences des pôles proches que sont Amiens, Flixecourt ou Abbeville et qui ont un réel pouvoir d'attraction en termes d'emplois, d'équipements et de services. L'attractivité d'un espace a des conséquences sur l'évolution des flux vers cet espace. Ainsi, 72% des flux quotidiens sortant de la CCOA sont en direction d'Amiens.

Le territoire est desservi par plusieurs axes de transport : l'axe « fluvial » le long de la Somme et qui est un axe historique qui a permis le développement du territoire les siècles passés ; l'axe « ferré » qui relie Amiens à Boulogne et qui dessert l'intercommunalité en 3 points ; l'axe « routier » avec des voies importantes de part et d'autre de la Somme et un maillage en étoile sur le plateau agricole.

L'organisation spatiale est divisée entre villes et village de la Vallée de la Somme, plus dense, organisés de façon linéaire le long du fleuve; les villages des vallées sèches et humides, et des plaines agricoles moins denses, organisés en étoile.

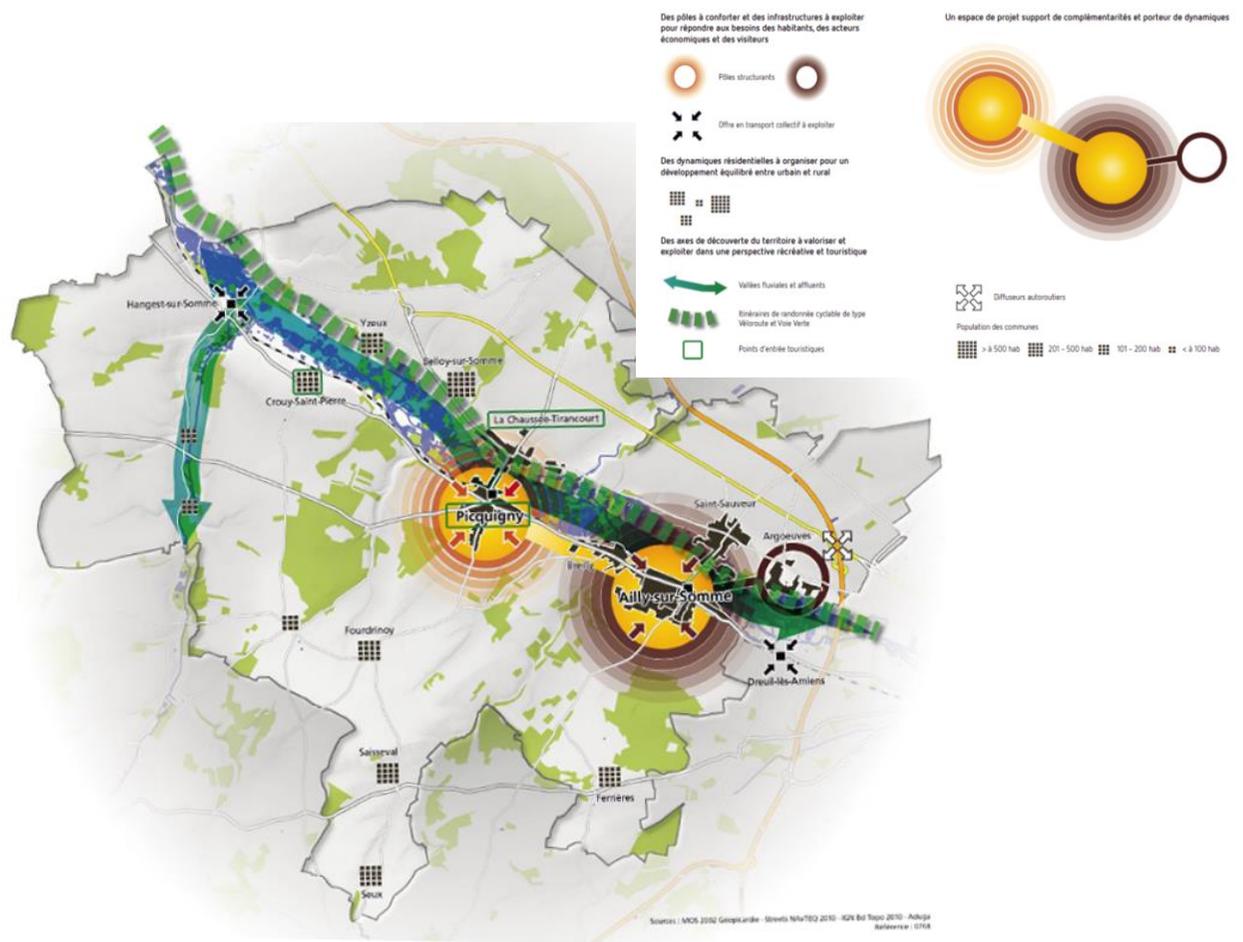
### CONSTAT 2. UN PROJET DE TERRITOIRE PORTE PAR UNE VOLONTÉ INTERCOMMUNALE DE DÉVELOPPER ET MUTUALISER LES PROJETS

Le SCoT a établi des orientations de développement pour la CCOA afin notamment de renforcer son attractivité tant résidentielle qu'économique. Les autres axes de développement concernent la desserte en transport ferroviaire, la préservation des richesses naturelles et le développement du tourisme et de loisirs de proximité.

Le projet de territoire doit donc un une action de co-construction entre les 18 communes afin de répondre aux objectifs du SCoT et de permettre un développement harmonieux et durable de l'intercommunalité.

#### *Le saviez-vous ?*

- **18** communes, près de 11 700 habitants
- **11** communes comptent moins de 500 habitants
- **1** intercommunalité faisant partie intégrante du Pays du Grand Amiénois
- **1** volonté de co construction du projet de territoire



- LES PISTES DE DEVELOPPEMENT PROPOSEES PAR LE PLUI**
- ➔ Profiter de la localisation géographique et des facilités d'accès à l'intercommunalité
  - ➔ Co-construire le projet de territoire de manière durable
  - ➔ Intégrer et s'appuyer sur les milieux naturels pour bâtir au territoire de demain
  - ➔ Assurer un développement équilibré entre communes de vallée et communes de plateau